

DECISION MUNICIPALE **2022-53**

Service : Finances – Commande publique

Références : SH

Objet : APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES POUR L'ANNEE 2023

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22.

Vu la délibération n° 2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L2122-22 susvisé.

Considérant la nécessité de déterminer les tarifs de location des salles municipales mises à disposition aux associations, aux entreprises et aux particuliers pour l'année 2023.

décide

Article 1 : D'approuver les tarifs de location des salles municipales suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 :

Location de salles municipales – Particuliers

Formule 1 : Occupation de la salle moins de 4 heures

Salles	PARTICULIER COUËRONNAIS	CAUTION	PARTICULIER HORS COMMUNE	CAUTION
Mille Club	50,00 €	15,00 €	106,00 €	32,00 €
Erdurière Polyvalente	111,00 €	33,00 €	177,00 €	53,00 €
Erdurière Restaurant	136,00 €	41,00 €	206,00 €	62,00 €
Fraternité Rez de Chaussée	89,00 €	27,00 €	137,00 €	41,00 €
Fraternité Etage	89,00 €	27,00 €	137,00 €	41,00 €
<u>Estuaire</u> :				
- Grande salle	268,00 €	80,00 €	399,00 €	120,00 €
- Petite salle	166,00 €	50,00 €	246,00 €	74,00 €
- Bar	114,00 €	34,00 €	172,00 €	51,00 €

Dans le cadre d'une location de salle pour vin d'honneur suite cérémonie funéraire, un tarif dérogatoire unique de 83,00 € (- de 5h) sur l'ensemble des salles à l'exception du mille club est mis en place.

Formule 2 : Occupation de la salle plus de 4 heures

Salles	Particulier couëronnais	Caution	Particulier hors commune	Caution
Mille Club	100,00 €	30,00 €	207,00 €	62,00 €
Erdurière Polyvalente	184,00 €	55,00 €	337,00 €	101,00 €
Erdurière Restaurant	213,00 €	64,00 €	405,00 €	121,00 €
Fraternité Rez de Chaussée	153,00 €	46,00 €	279,00 €	84,00 €
Fraternité Etage	153,00 €	46,00 €	279,00 €	84,00 €
Théâtre Boris Vian Salle nue (de 9h à 1h)	771,00 €	231,00 €	771,00 €	231,00 €
Théâtre Boris Vian Salle avec équipement technique (de 9h à 1h)	1 427,00 €	428,00 €	1 427,00 €	428,00 €
Estuaire :				
- Grande salle	532,00 €	160,00 €	799,00 €	240,00 €
- Petite salle	266,00 €	80,00 €	399,00 €	120,00 €
- Bar	153,00 €	46,00 €	229,00 €	69,00 €
- Cuisine	153,00 €	46,00 €	229,00 €	69,00 €
La cuisine est louée en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle ou de la petite salle. Pas de location individuelle, pas de location avec le bar.				
- Loge	73,00 €	22,00 €	114,00 €	34,00 €
Les deux loges sont louées en parallèle de la location de plus de 4 heures de la grande salle uniquement. Pas de location individuelle, pas de location avec la grande salle ou avec le bar.				
- Supplément horaire (1h00 – 2h00)	51,00 €	15,00 €	73,00 €	22,00 €
- Dimanche jusqu'à 20h : application d'un « forfait », uniquement lorsque la grande salle + la cuisine ont louées le samedi	267,00 €	80,00 €	399,00 €	120,00 €

Concernant l'Estuaire, préparation de la salle possible la veille de la manifestation, entre 13h00 et 20h00, pour un tarif équivalent à 25 % de la location pour une journée.

Location de salles municipales – Entreprises

Formule 1 : Occupation de la salle moins de 4 heures

Salles	Entreprise couëronnaise	Caution	Entreprise hors commune	Caution
Mille Club	106,00 €	32,00 €	122,00 €	37,00 €
Erdurière Polyvalente	177,00 €	53,00 €	210,00 €	63,00 €
Erdurière Restaurant	206,00 €	62,00 €	241,00 €	72,00 €
Fraternité Rez de Chaussée	137,00 €	41,00 €	164,00 €	49,00 €
Fraternité Etage	137,00 €	41,00 €	164,00 €	49,00 €

Estuaire				
- Grande salle	319,00 €	96,00 €	469,00 €	141,00 €
- Petite salle	197,00 €	59,00 €	290,00 €	87,00 €
- Bar	134,00 €	40,00 €	201,00 €	60,00 €

Formule 2 : occupation de la salle plus de 4 heures

Salles	Entreprise couëronnaise	Caution	Entreprise hors commune	Caution
Mille Club	207,00 €	62,00 €	241,00 €	72,00 €
Erdurière Polyvalente	337,00 €	101,00 €	395,00 €	119,00 €
Erdurière Restaurant	405,00 €	121,00 €	475,00 €	143,00 €
Fraternité Rez de Chaussée	279,00 €	84,00 €	328,00 €	98,00 €
Fraternité Etage	279,00 €	84,00 €	328,00 €	98,00 €
Théâtre Boris Vian Salle nue (de 9h à 1h)	771,00 €	231,00 €	906,00 €	272,00 €
Théâtre Boris Vian Salle avec équipement technique (de 9h à 1h)	1 427,00 €	428,00 €	1 490,00 €	465,00 €
Estuaire :				
- Grande salle	639,00 €	192,00 €	940,00 €	282,00 €
- Petite salle	319,00 €	96,00 €	469,00 €	141,00 €
- Bar	181,00 €	54,00 €	269,00 €	81,00 €
- Cuisine	181,00 €	54,00 €	269,00 €	81,00 €
- Loge	92,00 €	27,00 €	131,00 €	39,00 €
- Supplément horaire (1h00 – 2h00)	59,00 €		87,00 €	

Concernant l'Estuaire, préparation de la salle possible la veille de la manifestation, entre 13h00 et 20h00, pour un tarif équivalent à 25 % de la location pour une journée

Location de salles municipales – associations

Formule 1 : Occupation de la salle moins de 4 heures

Salles	Association* couëronnaise **	Caution	Association * hors commune	Caution
Mille Club	gratuit		113,00 €	
Erdurière Polyvalente	gratuit		191,00 €	
Erdurière Restaurant	gratuit		224,00 €	
Fraternité Rez de Chaussée	gratuit		151,00 €	
Fraternité Etage	gratuit		151,00 €	
Bâtiment Jules Ferry	gratuit		gratuit	
Estuaire :				
- Grande salle	268,00 €		430,00 €	
- Petite salle	166,00 €		267,00 €	
- Bar	114,00 €		183,00 €	

Formule 2 : Occupation de la salle plus de 4 heures

Salles	Association* couëronnaise **	Cautiion	Association * hors commune	Cautiion
Mille Club	gratuit		221,00 €	
Erdurière Polyvalente	gratuit		363,00 €	
Erdurière Restaurant	gratuit		436,00 €	
Fraternité Rez de Chaussée	gratuit		300,00 €	
Fraternité Etage	gratuit		300,00 €	
Théâtre Boris Vian Salle nue (de 9h à 1h)	gratuit		831,00 €	
Théâtre Boris Vian Salle avec équipement technique (de 9h à 1h)	gratuit		1 490,00 €	
<u>Estuaire :</u> - Grande salle - Petite salle - Bar - Cuisine - Loge - Supplément horaire (1h00 – 2h00) - Intervention d'un technicien du spectacle habilité	522,00 € 261,00 € 150,00 € 150,00 € 72,00 € 51,00 € 365,00 €		861,00 € 430,00 € 245,00 € 245,00 € 122,00 € 78,00 € 372,00 €	

Concernant l'Estuaire, préparation de la salle possible la veille de la manifestation, entre 13h00 et 20h00, pour un tarif équivalent à 25 % de la location pour une journée.

- (1) Ces tarifs sont appliqués aux associations et organismes à but non lucratifs (établissements publics, partis politiques, syndicats)
- (2) Sont considérées comme associations couëronnaises les associations et organismes à but non lucratif dont le siège social est à Couëron et dont l'activité principale se déroule à Couëron. Ces organismes bénéficient de la gratuité de l'Estuaire une fois dans l'année. Les associations couëronnaises comptant plus de 100 adhérents bénéficient en outre de la gratuité de la salle une fois supplémentaire pour l'organisation de leur assemblée générale.

Tarifs complémentaires s'appliquant aux particuliers comme aux entreprises et associations

Ces tarifs seront appliqués par la Ville en cas de manquement aux engagements pris lors de la signature de la convention de mise à disposition de salles municipales.

Tarifs complémentaires	Tarifs 2020
Nettoyage des locaux par les agents de la ville lorsqu'ils sont rendus en mauvais état de propreté. Le tarif sera appliqué selon l'évaluation du temps passé pour remettre la salle en état de location.	26 € de l'heure / agent mobilisé
Clef non rendue (tarif unitaire)	98,80 €
Badge (création ou non-rendu)	10,40 €
Dégâts matériels	facturés au réel, sur devis, suite au constat de dégradation

Article 2 : D'imputer les recettes de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Article 3 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Loire Atlantique
- Monsieur le Receveur Municipal

A Couëron le 29 juin 2022

Carole Grelaud
Maire
Conseillère départementale



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Affichée à Couëron du 09/07/2022 au 21/07/2022

Transmise en Préfecture le : 06/07/2022